

POINT SUBLIME / COULOIR SAMSON



Foire aux questions

Proposée et rédigée le 12 août 2019

Vous allez encore bétonner un site magnifique !?

L'objectif du projet est de mieux accueillir les visiteurs mais aussi de préserver le site. Ainsi, il est prévu de réduire l'impact de la voiture dans le paysage, d'améliorer l'insertion des équipements dans le paysage, de proposer une découverte qualitative aux visiteurs en respectant l'esprit des lieux...

Les aménagements proposés sont donc sobres et modestes et utilisent des matériaux existants sur le site ou à proximité.

Certes un peu de béton et d'enrobé seront mis en œuvre là où il est difficile de faire autrement pour des questions techniques ou de durée dans le temps (voie de circulation notamment) mais la très grande majorité des aménagements seront réalisés en pierre pour quelques sols (dallage), les murs maçonnés ou les murets de pierre sèche, en sable stabilisé pour la majorité des sols, en acier rouillé pour les garde-corps et la signalétique (exemple du sentier Blanc-Martel) et en bois pour l'intérieur de la maison de site.

Pourquoi ne pas avoir choisi une architecture plus traditionnelle ?

Le bâtiment proposé pour accueillir la Maison de site est un équipement public qui se détache du vocabulaire classique de l'habitat et propose un compromis entre tradition et modernité. Ainsi, les murs de la maison sont en pierres maçonnées et la toiture est en zinc à la couleur patinée se rapprochant de la roche calcaire grise. Ce type de toiture permet aussi de très faible pente et un impact visuel limité.

De même, le parcours proposé entre le parking et le belvédère vient s'appuyer sur des murs en pierre à la façon des chemins muletiers et des restanques anciennes, en utilisant des techniques ancestrales. A cette minéralité des espaces extérieurs se confrontera la chaleur du bois entourant le préau. Le bâtiment sera de plus construit avec un isolant en paille, une ossature et un bardage en bois choisis pour leur qualité écologique et la préfabrication en atelier.

Ça va faire venir encore plus de monde !

Les aménagements et la gestion du site n'ont pas vocation à faire venir plus de monde mais à améliorer l'accueil des visiteurs actuels en apportant notamment des services adaptés (toilettes, signalétique...) et à préserver le site en limitant l'impact sur le milieu de cette fréquentation.

Ainsi, le projet n'augmente pas le nombre de places de stationnement disponibles actuellement.

Pourquoi c'est le Parc qui porte le projet ?

Les Gorges du Verdon représentent le cœur du territoire du Parc. La fréquentation sur ce site naturel fragile nécessite d'être organisée et gérée pour le préserver et le transmettre aux générations futures.

Face à cette situation, les communes concernées ont des moyens humains et financiers très limités. Ainsi, le Parc du Verdon a créé une organisation (la Régie d'aménagement et de gestion des sites) pour mettre en œuvre des aménagements de ce type et les gérer en accord avec les communes concernées.

Dans le cas du Point Sublime / Couloir Samson, le projet est porté et mis en place par la Régie du Parc en partenariat avec la commune de Rougon.

Qui a conçu le projet et qui a été associé à la décision ?

Le projet est porté par le Parc naturel régional du Verdon à travers sa Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés. Il a été défini par un groupement de bureaux d'études spécialisés (ALEP paysage, JM Fradkin architecte et ECO bureau d'étude technique).

La conception du projet a démarré depuis plusieurs années (première étude menée en 2010-2011) et a été relancée en 2016/2017 grâce aux financements obtenus dans le cadre du programme *Espace Valléen*.

L'ensemble des partenaires publics (État, Région, Département, Communauté de communes, commune...) a été associé. La commune et le Département (porteur du projet routier) se sont notamment fortement impliqués. La définition du projet a aussi impliqué les acteurs privés concernés par le site à travers plusieurs groupes de travail spécifiques : les associations patrimoniales et environnementales, les professionnels des activités de pleine nature qui travaillent sur le site. L'ensemble des remarques et propositions a été pris en compte et a fait l'objet de débats. Les décisions finales ont été prises par les élus du Parc et de la commune de Rougon.

Pourquoi les habitants ne sont pas informés ?

Compte-tenu de l'ampleur du projet et des multiples enjeux à prendre en compte, la définition des aménagements a été réalisée avec les partenaires techniques et politiques, en y associant les acteurs privés (cf. plus haut).

Le projet est aujourd'hui défini et il peut aujourd'hui être présenté au grand public pour être discuté et amendé. Deux premières sessions de discussions ont été réalisées les 13 juillet (présentation sur site) et 20 juillet (pendant la fête du village de Rougon). Les retours et remarques formulées lors de ces temps d'échanges ont été pris en compte.

Une ou deux autres sessions de présentation et discussions sont prévues à l'automne.

Une information à la presse locale a été réalisée sur le projet en amont et suite à la réunion du 13 juillet (articles dans La Provence, le Dauphiné, interview Radio Verdon...). De plus, une page spécifique présentant le projet avec les principaux plans a été mise en place sur le site internet du Parc.

Comment va être géré le site ?

Cette question est en cours de discussions entre les différents partenaires techniques et politiques.

Le scénario le plus adapté et le moins lourd pour la commune est la gestion du site par la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés.

Pour cela, il est prévu la création de plusieurs emplois pour l'accueil à la Maison de site, la gestion des zones de stationnements, l'entretien du site...

La mise en place de cette organisation nécessite de créer des recettes afin de permettre de financer l'ensemble. Ainsi, les zones de stationnements seront payantes sur la saison touristique.

Sur le site du Point Sublime, le parking sera payant afin de permettre une rotation des véhicules et éviter les voitures ventouses (premières heures peu chères et prix qui augmente après quelques heures passées sur le site). Sur le Couloir Samson, le prix sera forfaitaire à la journée.

L'objectif n'est pas de « faire du bénéfice » sur le site mais bien de couvrir les frais de gestion et d'entretien par des recettes touristiques.

Pour les habitants du territoire, un abonnement à la saison sera proposé afin de permettre un accès privilégié au site.

Et les randonneurs du sentier Blanc-Martel vont faire comment ?

Parallèlement au projet d'aménagement du Point Sublime / Couloir Samson, l'offre de transport en commun va être renforcée.

La Région Sud va, dès 2020, mettre en place un service complémentaire de navettes entre Riez et Castellane et expérimenter une liaison régulière entre Saint-André-les-Alpes et Castellane. En complément, la navette des Gorges va évoluer. Un changement de bus pour les randonneurs sera organisé au niveau du village de La Palud-sur-Verdon.

Ainsi, les randonneurs ne seront plus autorisés à stationner au Point Sublime mais encouragés à prendre les navettes depuis les villages de Riez, Moustiers, La Palud ou Castellane. C'est depuis ces villages que les déplacements seront organisés.

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Ludovic Crépet et Jean Carmille - lcrepet@parcduverdon.fr et jcarmille@parcduverdon.fr

Marlène Economidès, chargée de communication - meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr